



Cercle Nautique Cherbourgeois

Inscription permis bateau option eaux intérieures

Pour les candidats ayant déjà le permis bateau option côtière

1) Inscription & dossier

- Demande d'inscription CERFA N° 14681*03,
- Une photocopie d'une pièce d'identité,
- Une photographie d'identité récente,
- Photocopie de votre permis A ou du permis Mer Côtier,
- Frais d'inscription : 30€uros.

- Chèque de 45€uros adhésion au club. (*Encaissement immédiat*).
- Chèque de 95€uros correspondant au prix de la formation. (*Encaissement au début de la formation*)

Le code option « eaux intérieures » CODES ROUSSEAU est disponible lors du dépôt du dossier pour un montant de 8€uros.

NB : Nous ne vous demanderons jamais de régler par internet.

2) Horaires des cours:

- La session se déroule généralement sur une semaine, trois soirs, de 18h30 à 20h30.
- L'examen se déroulera le Lundi, suivant la fin de la formation, si possible.

- Le candidat doit disposer d'un accès à internet.

Cercle Nautique Cherbourgeois
1, Quai D'artimon port chantereyne
50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Cercle Nautique Cherbourgeois-Association Loi 1901

Déclaré sous le N° 1848 du 17/03/1976 à la sous-préfecture de la Manche-Journal officiel du 1/03/1976

Mail : permis@cercle-nautique-cherbourgeois.fr Téléphone : 02.33.94.02.38

Demande d'inscription à une option de base du permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur



N°14681*03

Eaux maritimes : Option «côtière»
Eaux intérieures : Option «eaux intérieures»

Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 modifié-Arrêté du 28 septembre 2007 modifié

Identification du demandeur

Madame Monsieur

Nom de famille (suivi du nom d'usage s'il y a lieu) Prénoms (au complet dans l'ordre de l'état-civil)

Né(e) le A

Nationalité

Adresse complète:

Numéro Extension Nom de la voie

Code postal Localité Pays

Téléphone Courriel

Numéro du candidat(e) (renseignement à fournir par l'établissement de formation)

Composition du dossier d'inscription

La présente demande complétée (1)

Un timbre fiscal électronique de 78 € correspondant au droit de délivrance (2)

Une photocopie d'une pièce d'identité

Un certificat médical de moins 6 mois selon le modèle défini (arrêté du 18/9/2007, annexe VI)

Une photographie d'identité récente et en couleur (3)

Le cas échéant, l'original du ou des permis mer et/ou fluviaux déjà obtenus

(1) Pour les sessions d'examen organisées à titre exceptionnel, se renseigner au préalable auprès du service instructeur.
(2) Pour les candidats déjà titulaires d'un permis maritime ou fluvial, le timbre de délivrance n'est pas exigé.
(3) Les titulaires d'un permis plaisance délivré depuis moins de 10 ans en sont dispensés

Je soussigné(e), candidat(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à:

Le,

Signature